

**REEMPLACEMENT DES CAPACITÉS
D'ENTREPOSAGE À DAWN
AU 1^{er} AVRIL 2026**

T A B L E D E S M A T I È R E S

1. REMPLACEMENT DES CAPACITÉS D'ENTREPOSAGE POUR 2025-2026	3
1.1. Caractéristiques contractuelles au 1 ^{er} avril 2025	3
1.2. Évaluation du besoin opérationnel	3
CONCLUSION.....	5

1. REMPLACEMENT DES CAPACITÉS D'ENTREPOSAGE POUR 2025-2026

- 1 Dans la Cause tarifaire 2018-2019, Énergir, s.e.c. (Énergir) a déposé une preuve expliquant le
2 besoin de recourir à de l'entreposage à Dawn¹.
- 3 Énergir n'a aucune capacité d'entreposage à remplacer au 1^{er} avril 2026.

1.1. CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES AU 1^{ER} AVRIL 2025

- 4 Les caractéristiques des contrats actuellement détenus sont les suivantes :

Tableau 1

Contrat	Début	Fin	Capacité totale <i>(10⁶m³)</i>	Capacité de retrait		Capacité d'injection	
				maximale <i>(10³m³/jour)</i>	si inv < 25 % du total <i>(10³m³/jour)</i>	maximale <i>(10³m³/jour)</i>	si inv ≥ 75 % du total <i>(10³m³/jour)</i>
LST176	2024-04-01	2032-03-31	99,6	1 200	797	1 490	1 490
LST184	2025-04-01	2035-03-31	111,5	1 338	892	1 672	1 672
LST186	2025-04-01	2027-03-31	89,6	1 075	717	1 344	1 344
Total			300,7	3 613	2 406	4 506	4 506

1.2. ÉVALUATION DU BESOIN OPÉRATIONNEL

- 5 Pour évaluer le besoin opérationnel, Énergir a utilisé la même méthode d'évaluation que pour les
6 années antérieures.
- 7 Énergir met à jour le tableau représentant les variations maximales de retrait et d'injection en y
8 ajoutant l'année 2023-2024, soit la dernière année complète disponible.

¹ Dossier R-4018-2017, pièce B-0220, GM-H, Document 6.

Tableau 2

Année	Variation maximum de retrait (10 ³ m ³ /jour)	Variation maximum d'injection (10 ³ m ³ /jour)
2009-2010	3 290	2 024
2010-2011	2 582	3 023
2011-2012	2 435	3 379
2012-2013	1 250	1 978
2013-2014	2 135	2 367
2014-2015	4 035	2 365
2015-2016	2 151	2 525
2016-2017	1 592	3 263
2017-2018	2 676	1 796
2018-2019	1 226	4 381
2019-2020	2 148	2 361
2020-2021	2 717	3 213
2021-2022	2 323	2 775
2022-2023	4 040	3 120
2023-2024	5 410	3 323
Moyenne	2 667	2 793

1 Les capacités moyennes de retrait de 2 667 10³m³/jour et d'injection de 2 793 10³m³/jour
2 constituent les capacités minimales requises par Énergir pour répondre au besoin de flexibilité
3 opérationnelle en cours de journée.

4 Le besoin de flexibilité opérationnelle a augmenté lors des deux dernières années. Cette
5 augmentation est due à un manque de précision de la prévision journalière initiale. À cet effet,
6 Énergir a lancé un projet d'amélioration de la prévision court terme permettant de réduire le besoin
7 de flexibilité opérationnelle. De plus, avec les contrats en vigueur au 1^{er} avril 2026, Énergir estime
8 qu'elle a suffisamment de flexibilité opérationnelle pour subvenir au besoin de sa clientèle et ne
9 comblera pas le déficit de capacité de retrait avec de l'entreposage supplémentaire, engendrant
10 ainsi une économie annuelle pour l'année 2025-2026 de 1 545 000 \$ pour sa clientèle.

CONCLUSION

- 1 **Énergir demande à la Régie de prendre acte des caractéristiques des contrat(s)**
- 2 **d'entreposage en vigueur le 1^{er} avril 2026, comme décrites au présent document.**